



2025

Arrima

**Guide des Documents Essentiels
(PSTQ)**

J'arrive
Québec

Introduction

La préparation d'un dossier d'immigration pour le Québec via le portail Arrima est une étape importante et souvent complexe. Une des plus grandes sources de stress pour les candidats est la collecte et l'organisation des nombreux documents requis. Cet article a pour objectif de démystifier cette étape en présentant une vue d'ensemble claire et structurée des types de documents généralement demandés, basée sur les informations publiques disponibles.

Dans cet article, nous allons donc explorer les catégories de documents nécessaires pour une demande de Certificat de Sélection du Québec (CSQ) après avoir reçu une invitation via Arrima, afin de vous offrir une compréhension claire des exigences officielles.

1. Pièces d'Identité et Statut Civil

Cette section concerne les documents qui prouvent qui vous êtes.

- Passeports : Pages d'identité de votre passeport et de celui de chaque membre de votre famille qui vous accompagne.
- Actes de Naissance : Pour vous, votre conjoint(e) et vos enfants à charge.
- Documents de Mariage/Divorce : Si applicable, le certificat de mariage, de divorce ou d'annulation de mariage.
- Photos d'Identité : Des photos au format passeport respectant les spécifications exactes d'IRCC.

Il est important de noter que chaque document doit être une copie claire et lisible de l'original.

2. Preuves de Scolarité

Ces documents valident votre niveau d'éducation et celui de votre conjoint(e).

- Diplômes et Relevés de Notes : Copies certifiées conformes de tous vos diplômes, certificats et les relevés de notes correspondants.
- Évaluation Comparative des Études (uniquement si demandée) : Parfois, le MIFI peut exiger une Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Il s'agit d'un avis d'expert qui établit une équivalence entre votre diplôme et le système éducatif québécois.

3. Preuves d'Expérience Professionnelle

Décrire correctement votre expérience de travail est une étape cruciale

- Lettres de Référence des Employeurs : Chaque lettre doit être sur du papier à en-tête de l'entreprise et inclure vos dates d'emploi, le poste occupé, le nombre d'heures travaillées par semaine, un descriptif détaillé de vos tâches et les coordonnées de votre superviseur.
- Preuves d'Emploi Additionnelles : Fiches de paie, contrats de travail, ou avis d'imposition peuvent servir de preuves supplémentaires.

4. Preuves de Connaissances Linguistiques

Les résultats des tests de langue sont obligatoires pour prouver vos compétences.

- Tests de Français : TEF Canada, TCF Québec, etc.
- Tests d'Anglais : IELTS, CELPIP.

Gardez à l'esprit que les tests ont une date de validité (généralement 2 ans) et doivent être valides au moment de la soumission.

5. Documents Additionnels

- Preuve de Capacité d'Autonomie Financière : Des relevés bancaires récents prouvant que vous détenez les fonds requis par le gouvernement.
- Certificats de Police : Pour vous et les membres de votre famille de plus de 18 ans, de chaque pays où vous avez vécu plus de 6 mois depuis vos 18 ans. Une bonne pratique est de commencer ces démarches à l'avance, car elles peuvent prendre du temps.

Il est fondamental de s'assurer que tout document qui n'est pas en français ou en anglais soit accompagné d'une traduction certifiée par un traducteur agréé.

Conclusion

La préparation des documents est une phase méthodique qui demande de l'organisation. En comprenant à l'avance les types de preuves requises, vous pouvez aborder cette étape avec plus de sérénité et de préparation. La clé est d'être méticuleux et de ne jamais hésiter à vérifier les exigences les plus récentes. Pour toute décision finale, consultez toujours les listes de documents et les guides sur les sites web officiels du MIFI Québec et d'IRCC Canada.

Questions Fréquentes

1. Quels sont les principaux documents requis pour Arrima ?

Les principaux documents concernent l'identité (passeports, actes de naissance), la scolarité (diplômes), l'expérience professionnelle (lettres de référence), les compétences linguistiques (résultats de tests officiels) et les preuves de fonds.

2. Dois-je traduire mes documents pour une demande de CSQ ?

Oui. Tout document qui n'est pas rédigé en français ou en anglais doit être accompagné d'une traduction complète effectuée par un traducteur reconnu et certifié. Il est conseillé de fournir à la fois la copie du document original et la traduction.

3. Comment prouver mon expérience de travail pour l'immigration au Québec ?

La preuve la plus importante est une lettre de référence détaillée de chaque employeur. Cette lettre doit inclure vos dates d'emploi, votre poste, vos responsabilités principales, le nombre d'heures hebdomadaires et le salaire. Des fiches de paie ou un contrat de travail peuvent compléter le dossier.

4. La liste de documents Arrima est-elle la même pour tout le monde ?

Non. Bien que les catégories de documents soient similaires, la liste exacte et personnalisée des documents à fournir vous sera communiquée par le MIFI dans votre dossier Arrima si vous recevez une invitation à présenter une demande de sélection permanente. Ne vous fiez qu'à cette liste officielle.

Clause de Non-Responsabilité :

Cet article fournit des informations générales basées sur des données publiques et ne constitue pas un conseil juridique ou personnalisé en immigration. J'arrive Québec n'est ni un cabinet de consultation, ni un organisme gouvernemental, ni des professionnels de l'immigration. Le processus d'immigration est complexe et les lois peuvent changer. Chaque cas étant unique, vérifiez toujours les informations auprès du MIFI Québec et/ou d'IRCC. Pour des conseils personnalisés, consultez un professionnel autorisé ou les services officiels. J'arrive Québec décline toute responsabilité quant aux décisions prises sur la base de cet article.